

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet microméthanisation en voie sèche sur la commune principale de l'AIOT 15 RTE DE LA BUTTE 79100 PLAINE ET VALLEES.

La référence de votre dossier est A-3-EM13HRD8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/06/2023 à 10h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **35175010400025**

Raison sociale **GAEC DE LA BUTTE**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**15 RTE DE LA BUTTE**

**79100 PLAINE ET VALLEES**

### Signataire

Qualité : **Gérant**

### Référent

Fonction : **Gérant**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **microméthanisation en voie sèche**

Description des activités :

**Création d'une unité de méthanisation en voie sèche discontinue de matières agricoles à la ferme. L'installation sera située à proximité des bâtiments d'élevage existants. L'installation projetée de valoriser 3 086 t/an soit moins de 30 t/j de matières entrantes. L'ensemble des matières proviendra de l'élevage du GAEC DE LA BUTTE. L'installation produira uniquement un digestat solide (méthanisation en voie sèche). Matières entrantes : fumiers caprins : 3 086 t/an. Valorisation du biogaz : production d'électricité en cogénération (moteur cogénération de moins de 1 MW). Valorisation du digestat solide : digestat sous le cahier des charges DIG. Installations créées : - digesteurs - local technique conteneur pour le stockage du gaz - local conteneur pour la cogénération - torchère de sécurité - cuve à percolât pour l'ensemencement du digestat - fumière couverte pour le stockage du digestat. Le site sera soumis à agrément sanitaire pour le traitement et la conversion des sous-produits animaux (effluents d'élevages) en biogaz.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**15 RTE DE LA BUTTE**

**79100 PLAINE ET VALLEES**

X : 461006

Y : 6653594

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 8.45 t/j	DC	3 086 t/an de fumiers de caprins

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Déchets de maintenance : chiffons, filtres ... emmenés par prestataire. Déchets d'huile usagée : collecteur d'huile spécialisé. Le digestat produit sur le site de méthanisation aura le statut de produit d'après le cahier des charges DIG. Sa valorisation se fera sur du parcellaire agricole sans plan d'épandage.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Poche de 60 m3 à proximité du site de méthanisation**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Extincteurs - Zone de confinement des eaux d'extinction - Téléphone pour donner l'alerte**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Plan\_cadastre\_GAEC\_DE\_LA\_BUTTE.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan\_masse\_GAEC\_DE\_LA\_BUTTE.pdf**